

Adresse de la commune de Ris (Nièvre) qui assure de son patriotisme le plus pur et ardent, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Ris (Nièvre) qui assure de son patriotisme le plus pur et ardent, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 540;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28727_t1_0540_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

complots, ainsi découverts, tournent à leur détriment, et au profit de la liberté, en excitant contre eux l'indignation universelle, et en portant tous les vrais patriotes, à s'unir plus étroitement, à redoubler de zèle, et d'activité pour l'anéantissement de tous leurs ennemis, qui sont ceux de l'humanité, et du bonheur universel.

Forts de la confiance, de l'assentiment, et de l'appui d'un peuple que vous représentez d'une manière vraiment glorieuse, et digne de lui, et dont vous remplissez si bien les intentions;

C'est à vous, dignes Législateurs, à régler et fixer ses hautes destinées. Frappez, écrasez sans ménagement, tous les traîtres, tous les malveillants qui existent encore dans son sein. Délivrez-le de ce venin dangereux qui cherche à l'empoisonner. Continuez par des lois fortes, des mesures vigoureuses, à électriser l'esprit public, à tripler l'énergie, l'activité de tous les vrais sans-culottes, et à débarrasser le gouvernement révolutionnaire de tout ce qui pourrait encore entraver la rapidité de sa marche, du succès de laquelle dépend, le salut de la patrie. Alors, tous les traîtres, tous les partisans du despotisme, disparaîtront; l'ordre renaîtra dans l'intérieur, l'exécution des lois n'y trouvera plus d'obstacles, et les tyrans coalisés, perdant l'espoir de nous désunir et de nous vaincre, s'empresseront de vous demander la paix, ou plutôt seront forcés de se rendre à discrétion. Alors enfin, la liberté triomphante fixera la République, et placera son bonheur et sa gloire sur des bases inébranlables.

C'est à vous, dignes et grands Législateurs, c'est à vos vertus, à votre courage, et à vos talents supérieurs, que la France, parfaitement régénérée devra le gouvernement, aussi simple que sage que vous lui assurez et qui la rendra pour jamais heureuse et libre. Vous recueillez déjà, de vos glorieux travaux, les fruits les plus doux par la satisfaction, qui vous en est généralement témoin; ils vous assurent l'immortalité, et vos noms honorablement placés dans le panthéon de l'histoire, rappelant sans cesse ce que vous avez fait pour le bien de l'humanité seront l'objet universel des bénédictions et de l'amour des générations présentes et futures!

C'est dans ces sentiments, que nous sommes avec un fraternel et inviolable attachement.

Vos citoyens, les officiers municipaux et notables composant le conseil général de la commune d'Ingrandes :

ROULLIEZ, ALLARD, MONNIER, DREVET, TOURMEAU,
ROBERT, LEGRAS, GUILLET, DELAUNE, MOREAU,
ROBERT, RICHARD, MERCIER, NORMAND.

Nous soussignés, membres du C. révol. de la même commune, déclarons partager bien sincèrement les sentiments exprimés dans l'adresse ci-dessus, et prions la Convention nationale d'en agréer l'hommage, avec l'assurance de notre entier dévouement à la chose publique.

MARTIN, MERCIER, LEGRAS, BELLANGER, PATIER,
SOUDRY, BORTEDE, MARTIN, LANGEVIN.

f

La municipalité de Lauzerte félicite la Convention sur son énergie et applaudit aux mesures..., etc. (1).

g

[*La comm. de Ris, à la Conv.; s.d.*] (2).

« Liberté, égalité, fraternité ou la mort,

Cette petite commune étant parvenue par les bienfaits de la révolution à secouer des préjugés sous lesquels on a trop longtemps gémi, s'empresse de remettre à la nation la charge des honoraires désormais inutiles du cy-devant curé; c'était l'union du sacerdoce avec l'empire qui en resserrant les chaînes du despotisme avait fait tous nos maux; il a été juste que les comprendre l'un et l'autre dans la même proscription; déjà les vases précieux et autres ornements dont se servaient les prêtres hypocrites sont allés grossir les trésors de la nation qui en fera un digne usage. La municipalité de Ris, regrettant de ne pouvoir offrir des dons plus précieux s'estimera heureuse d'y joindre au moins les assurances du patriotisme le plus pur et le plus ardent; c'est là le véritable et le plus précieux trésor de la nation qui, en dépit des malveillants ne se tarira jamais. »

CORDONNIER, NOLOT, CHARION, PEIG, LARIBLE,
NICOLE, LARIBLE.

h

[*Les Adm. du distr. de Mondoubleau, au présid. de la Conv.; 26 vent. II*] (3).

« Représentants du peuple,

Le sang des patriotes n'a que trop acheté le triomphe remporté sur le fanatisme. Il est temps de nettoyer le sol de la République, de cette lèpre venimeuse! Il est temps, de regarder la clémence comme un crime; et de ménager le sang des amis de la Révolution, en traitant nos ennemis, avec une juste sévérité.

Nous pouvons assurer la Convention, que notre district voit tous les jours les citoyens des communes, traîner avec plaisir les dépouilles de l'orgueil et du fanatisme, dans les magasins du district.

Que la Convention prenne des mesures de prudence, contre les prêtres, qui, frappés de sa force, supportent en silence, le coup qui les écrasés.

Un gouvernement en révolution, ne peut voir avec indifférence, les ennemis secrets, qui lui préparent des orages. La société ne doit nourrir dans son sein, que les amis qui travaillent à son bonheur; il faut rejeter de notre sol, ces ennemis secrets, qui, criminels dans le cœur, n'attendent que le moment pour nous frapper.

(1) Bⁱⁿ, 13 flor. (1^{er} suppl.), Lot.

(2) C 302, pl. 1095, p. 34; Bⁱⁿ, 16 flor. (suppl.); J. Univ., n° 1626. Nièvre.

(3) C 302, pl. 1082, p. 3, 4, 5; Bⁱⁿ, 13 flor.